

Intéressement : versement sur paie ou placement, à vous de choisir !

L'intéressement moyen à EDF SA nous a été communiqué la semaine dernière. Le 25 mars vous saurez le montant qui vous sera personnellement attribué et vous aurez à vous positionner sur son versement sur paie ou son placement. Rappel des dates clés :

INTERESSEMENT 2023

Le choix de placement ou de versement de l'intéressement se déroulera du **25 mars au 15 avril** 2024 à 17H00.

Le placement ou le versement seront réalisés de façon effective par l'employeur sur paie ou sur PEG fin mai 2024.



Cette année, en raison des résultats financiers exceptionnels de 2023, un supplément d'intéressement devrait vous être versé (sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration d'EDF le 27 mars sur le projet d'accord « supplément d'intéressement »). Son montant variera en fonction de la signature ou non du projet par les organisations syndicales représentatives.

SUPPLEMENT INTERESSEMENT 2023

FO a fortement insisté auprès de la direction pour que la notification du supplément d'intéressement parvienne aux salariés au plus tard fin juin 2024.

Le choix de placement ou de versement du supplément d'intéressement se déroulera **en septembre 2024**.

Enfin dernier rappel :

TRANSFERT DE VOTRE CET VERS VOTRE PEG, PERCO ET/OU PERO

Le transfert de votre CET monétisable vers votre PEG/PERCO ou PERO est possible 2 fois par an en mai et octobre.

- 1ère fenêtre : du **22 mai au 5 juin 2024**
- 2ème fenêtre : du **19 octobre au 6 novembre 2024**

FO reste vigilant en cette période d'inflation à ce que tous les salariés puissent bénéficier des informations nécessaires afin d'effectuer les choix de versement ou placement.